

C'est du fameux article 8 de la Constitution actuelle, qui stipule que «le pouvoir constituant appartient au peuple» et que «le peuple exerce sa souveraineté par l'intermédiaire des institutions qu'il se donne», que le référendum du 1^{er} novembre prochain sur la révision constitutionnelle, tire toute sa force. C'est, en effet, par cette voie constitutionnelle

que le peuple exerce sa souveraineté. Le cadre légal du référendum sur la révision constitutionnelle dont la date a été fixée par le Président Abdelmadjid Tebboune, pour le 1^{er} novembre 2020, reste la Constitution actuelle - le Président «peut, sur toute question d'importance nationale, saisir le peuple par voie de référendum.

Lire en Page 3

Révision constitutionnelle

L'ANIE relèvera le défi du référendum



© Photo : D.R

Mohamed Chorfi pense que le président de la République convoquera la commission électorale, au plus tard le 16 septembre, pour être dans les délais de 45 jours avant la date du référendum. La période de deux mois et quelques jours qui précèdent la tenue du référendum ne constitue pas un obstacle quant à l'accomplissement du rôle de l'ANIE, a-t-il affirmé sur les ondes de la Chaîne I de la radio algérienne, dont il était l'invité du matin. Bien que ce délai soit court, l'Autorité est prête à relever le défi, a-t-il indiqué. Il fait constater que le défi du 1^{er} novembre

comporte plus d'un symbole, notamment la détermination d'un groupe de moudjahidine à affronter les forces de l'OTAN. Il fait observer que la réussite de l'élection présidentielle du 12 décembre 2019, aux plans technique et politique, signifie la confirmation des capacités de l'ANIE. Pour Mohamed Chorfi, le président de la République dispose d'un personnel qui a les compétences, la volonté, l'engagement, ainsi que le patriotisme, pour relever le défi.

Lire page 2

Covid-19

le ministère de la Solidarité rend hommage au mouvement associatif

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, et ministre par intérim du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Kaoutar Krikou a présidé mardi à Alger une cérémonie en l'honneur de plusieurs associations de la société civile.

Mostaganem

35 costumes traditionnels locaux inventoriés

La Direction de la culture de la wilaya de Mostaganem a récemment réalisé un inventaire des costumes traditionnels locaux symbolisant le patrimoine et la richesse des traditions de la région, a-t-on appris mardi auprès de cette administration. Pour l'heure, ce sont 35 costumes qui ont déjà été inventoriés quotidiennes ou lors d'événements religieux et sociaux.

Boumerdès

Les assises nationales pour développer les programmes de formation prochainement

La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Houyam Ben Friha a annoncé, mardi à Boumerdès, que son département était en passe de préparer la tenue des assises nationales pour le développement des programmes de formation professionnelle en vue de promouvoir et moderniser le secteur.



Révision constitutionnelle

L'ANIE relèvera le défi du référendum

Dans un contexte dominé par les contraintes imposées par la situation sanitaire créée par l'épidémie de Coronavirus, Mohamed Chorfi, président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), a tenu à rassurer, hier matin, l'opinion publique, quant à l'état de préparation de l'ANIE face à l'échéance du 1^{er} novembre prochain, date fixée par le Président Abdelmadjid Tebboune, pour le référendum sur la révision constitutionnelle.



«L'Algérie a grand besoin de bases solides sur lesquelles reposera la Constitution consensuelle dont l'esprit est inspiré de la Déclaration du 1^{er} novembre». (Photo : DR)

Mohamed Chorfi pense que le président de la République convoquera la commission électorale, au plus tard le 16 septembre, pour être dans les délais de 45 jours avant la date du référendum.

La période de deux mois et quelques jours qui précèdent la tenue du référendum ne constitue pas un obstacle quant à l'accomplissement du rôle de l'ANIE, a-t-il affirmé sur les ondes de la Chaîne I de la radio algérienne, dont il était l'invité du matin. Bien que ce délai soit court, l'Autorité est prête à relever le défi, a-t-il indiqué. Il fait constater que le défi du 1^{er} novembre comporte plus d'un symbole, notamment la détermination d'un groupe de moudjahidine à affronter les forces de l'OTAN.

Il fait observer que la réussite de l'élection présidentielle du 12 décembre 2019, aux plans technique et politique, signifie la confirmation des capacités de l'ANIE. Pour Mohamed Chorfi, le président de la République dispose d'un personnel qui a les compétences, la volonté, l'engagement, ainsi que le patriotisme, pour relever le défi.

Il a expliqué que la pandémie du Coronavirus avait empêché la tenue du référendum dans les délais promis par le président de la République, ajoutant que l'annonce de la date n'était pas une surprise d'autant plus que nous avons appris à vivre avec la Covid-19, a-t-il souligné.

S'agissant du rapport qu'il a remis au président de la République, Chorfi a indiqué qu'il contient des détails sur les capacités de l'autorité et sa situation financière afin qu'elle joue pleinement son rôle.

S'exprimant sur le rôle des nouvelles technologies dans l'organisation du référendum, il s'est dit favorable surtout qu'elles ont démontré leur efficacité dans la

protection de l'information et dans l'assainissement des listes électorales, lors de la tenue de la

dernière élection présidentielle. Selon lui, il n'y a aucun empêchement au recours à ces tech-

Constitution et Loi électorale : Le dispositif pratique et technique du référendum

« C'est du fameux article 8 de la Constitution actuelle, qui stipule que «le pouvoir constituant appartient au peuple» et que «le peuple exerce sa souveraineté par l'intermédiaire des institutions qu'il se donne», que le référendum du 1er novembre prochain sur la révision constitutionnelle, tire toute sa force. C'est, en effet, par cette voie constitutionnelle que le peuple exerce sa souveraineté. Le cadre légal du référendum sur la révision constitutionnelle dont la date a été fixée par le Président Abdelmadjid Tebboune, pour le 1er novembre 2020, reste la Constitution actuelle – le Président «peut, sur toute question d'importance nationale, saisir le peuple par voie de référendum» – et la Loi organique de 2016 relative au régime électoral.

La révision constitutionnelle, prise à l'initiative du président de la République, est votée en termes identiques par l'Assemblée populaire nationale et le Conseil de la nation dans les mêmes conditions qu'un texte législatif. Elle est «soumise par référendum à l'approbation du peuple dans les cinquante jours qui suivent son adoption». Cette «révision constitutionnelle, approuvée par le peuple, est promulguée par le président de la République». Si elle est rejetée, elle devient caduque et ne peut être à nouveau soumise au peuple durant la même législature. Les détails pratiques et techniques du déroulement du référendum, sont donnés par la Loi organique de 2016 relative au régime électoral notamment dans ses articles 149, 150 et 151. La convocation des électeurs est faite par décret présidentiel 45 jours avant la date du référendum. Le texte soumis au référendum est annexé au décret présidentiel prévu à l'alinéa ci-dessus.

Les modalités de déroulement du référendum sont précisées dans l'article 150 qui énonce : «Il est mis à la disposition de chaque électeur deux bulletins de vote imprimés sur papier de couleurs différentes, l'un portant la mention OUI, l'autre la mention NON». La question posée sera certainement : «Etes-vous d'accord sur la révision constitutionnelle qui vous est proposée». Depuis deux semaines, les membres du Gouvernement et les walis ont commencé à se préparer à ce référendum afin de garantir les meilleures conditions et moyens matériels et psychologiques à même de permettre au citoyen d'avoir son mot à dire sur l'avenir de son pays, comme les en a instruits le Président Tebboune, le 12 août dernier, lors de la rencontre gouvernement-walis. «C'est le peuple qui aura le dernier mot et toute la liberté de valider ou de refuser la mouture de l'avant-projet de révision de la Constitution», avait-il souligné à cette occasion. Le Président Tebboune a fait de la révision constitutionnelle sa priorité.

nologies pour pallier au manque des moyens humains. Une commission dirigée par deux ingénieurs a mis au point une application pour les inscriptions à distance. Mais, Mohamed Chorfi a exclu le recours au vote par Internet.

«Il peut être objet de fraude, comme l'ont montré les expériences dans d'autres pays», a-t-il fait remarquer. Le président de l'Autorité en charge des élections a fait savoir que le président de la République a pris la décision de créer «une commission gouvernementale chargée d'accompagner et assister sur le plan logistique et technique l'ANIE». Le Premier ministre conduira les consultations pour la constitution de cette commission et en rendra compte au président de la République, avant qu'elle ne devienne opérationnelle.

Il ne s'agit pas d'une ingérence du gouvernement de cette commission dans les prérogatives de l'Autorité électorale qui est indépendante comme son nom l'indique. Au contraire la mise en place de cette commission va accompagner les membres de l'ANIE sur le plan technique et logistique et leur permettra de se consacrer à leur mission principale : la protection des voix des électeurs et la garantie de la transparence du scrutin. Rappelons que le Président Tebboune a reçu lundi Mohamed Chorfi qui lui a présenté un exposé sur les préparatifs en cours pour l'organisation des échéances électorales programmées, à commencer par le référendum sur le projet de révision de la Constitution.

C'est au cours de cette rencontre et, à la lumière des consultations du président de la République avec les parties concernées, que

REPÈRE

Le taux d'inflation annuel à 2,2 % à fin juillet

Le taux d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 2,2% à fin juillet dernier, a-t-on appris mardi auprès de l'Office National des Statistiques (ONS). L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel à juillet 2020, qui est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte de 12 mois, allant du mois d'août 2019 à juillet 2020 par rapport à la période allant du mois d'août 2018 à juillet 2019. La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice de prix du mois de juillet 2020 par rapport à celui du mois de juin dernier, a enregistré une baisse de -1,1%, a indiqué l'Office. En termes de variation mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché une baisse de 3,5%, induite, essentiellement, par un recul de 6,9% des prix des produits agricoles frais. Cette chute des prix des produits agricoles frais s'explique, selon l'Office, par une baisse des prix de la viande de poulet (-16,0%), des fruits (-32,5%), des légumes (-5,3%) et de la pomme de terre avec -17,6%. Par ailleurs, l'Office relève, des hausses de prix qui ont caractérisé certains produits, notamment la viande rouge (+1,3%), les œufs (+12,5%) et les poissons (+5,3%). Quant aux produits alimentaires industriels, les prix ont connu une variation baissière modérée de (-0,1%) durant le mois de juillet dernier et par rapport au mois de juin, selon l'organisme des statistiques. Les prix des produits manufacturés ont augmenté de 1,1%, alors que ceux des services ont accusé une stagnation.

Le Président Tebboune a décidé de fixer la date du 1^{er} novembre 2020 pour la tenue de ce référendum. Pour le Président Tebboune «l'Algérie nouvelle a grand besoin d'adopter une nouvelle attitude où les actes et les paroles se correspondent et où les bons comportements et le dévouement dans le travail se conjuguent.

L'Algérie a grand besoin de bases solides sur lesquelles reposera la Constitution consensuelle dont l'esprit est inspiré de la Déclaration du 1^{er} novembre, une Constitution qui nous rassemblera et nourrira l'espoir en l'Avenir».

Lakhdar A.

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

Pour répondre aux aspirations

Mesbah souligne la nécessité de la réforme hospitalière

Pour répondre aux aspirations, Mesbah souligne la nécessité de la réforme hospitalière. La réforme hospitalière «est devenue incontournable pour répondre aux aspirations», a indiqué mardi à Annaba le ministre délégué auprès du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, chargé de la Réforme hospitalière, Ismail Mesbah.



«La réforme hospitalière est une décision des plus hautes instances du pays et sa concrétisation passe par la concertation», (Photo: D.R)

«Les systèmes de santé ont montré leur limite notamment face à la crise sanitaire exceptionnelle du Coronavirus et il est devenu incontournable de trouver un système de santé répondant aux aspirations», a précisé le ministre délégué au cours d'une rencontre tenue au siège de la wilaya avec les professionnels de la santé, des syndicalistes du même secteur et des représentants de la société civile.

M. Mesbah a ajouté que «la numérisation, la simplification des procédures de prise en charge des malades, la décentralisation et la maîtrise de la gestion sont la base de cette réforme».

«La réforme hospitalière est une décision des plus hautes instances du pays et sa concrétisation passe par la concertation», a relevé le ministre délégué chargé de la réforme hospitalière, soulignant que sa présence à Annaba est motivée par le souci de prendre contact avec les professionnels de la santé, praticiens, gestionnaires et syndicalistes et les représentants de la société civile et d'œuvrer à mettre les grandes lignes de cette réforme.

«Je n'ai pas de canevas pré-établi, mais une volonté à monter un projet intégré devant aboutir à un système de santé plus efficace, performant et de qualité», a souligné M. Mesbah. Le ministre délégué auprès du ministè-

re de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, chargé de la Réforme hospitalière, en visite de deux jours à Annaba, avait procédé, accompagné de la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, à l'inauguration d'une polyclinique à Sidi Achour. M. Mesbah devra poursuivre sa visite de travail en inspectant plusieurs structures relevant de son département.

A noter que le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Pr Abderrahmane Benbouzid, a réaffirmé, avant-hier, l'engagement des pouvoirs publics à veiller à la sécurité sanitaire du citoyen en adoptant une approche économique visant à promouvoir le

secteur. Dans un communiqué ayant sanctionné une rencontre avec des opérateurs économiques, le ministre a affirmé «la volonté et la disposition du ministère à un engagement ferme et total à travers une approche économique conformément à la volonté du gouvernement à promouvoir le secteur de la santé, auquel il accorde une grande attention, car il s'agit d'un secteur sensible et stratégique qui reflète les aspirations des citoyens en matière de traitement et de sécurité sanitaire en Algérie».

Cette rencontre, note-t-on de même source, intervient dans le cadre des efforts de l'Etat pour encourager le système national de santé. Elle intervient aussi au titre du programme de ren-

contres entamé lundi par le ministre avec des opérateurs économiques, qui a reçu, au siège du ministère, le Directeur Général de Sanofi-Algérie, M. Raafat Henein, le Président Directeur Général des laboratoires «Beker», M. Rachid Kerrar, le Président Directeur Général des laboratoires «Frater-Razes», M. Abdelhamid Cherfaoui, et le Directeur de l'entreprise «Cellular Plast», M. Khali Sofiane.

Au cours de ces rencontres, les partenaires économiques ont exprimé «leur gratitude pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et mis en avant les activités de leurs entreprises», selon les termes du communiqué, rendu public mardi.

Djamila Sai

Calendrier national de vaccination contre la rougeole

950.000 vaccins réceptionnés par l'Institut Pasteur

Le directeur commercial de l'Institut Pasteur, Dr Abderrezak Soufi, a assuré, hier, que les vaccins inscrits dans le calendrier national de vaccination ont été réceptionnés, mentionnés que l'Institut Pasteur a réceptionné 950.000 vaccins contre la rougeole, la rubéole et les oreillons. Par ailleurs, le même responsable a précisé que l'Institut a un quota suffisant des besoins du calendrier national de vaccination.

D'autre part, Dr Soufi a expliqué que malgré la situation sanitaire difficile induite par la propagation du Covid-19, ainsi que la fermeture de l'espace aérien à travers le monde, «l'Etat a pu se procurer les vaccins pour garantir une vaccination des enfants». En abordant la question d'alimenter les régions du Sud, en cette période où les transports internes sont bloqués, le même responsable a tenu à saluer «le rôle de l'Armée

nationale qui a chapeauté l'opération d'alimenter toutes ces régions du Sud avec ses parts de vaccins».

En outre, en évoquant l'organisation de la répartition des vaccins, le Docteur a affirmé que «tous les services et les structures concernées par la mission de vaccination ont reçu les quantités qu'il faut et à temps», a-t-il dit, en regrettant «le fait qu'il y ai eu du gaspillage dans des services mère et enfant, en comparaison avec les enfants qui devaient être vaccinés».

De son côté, la directrice des établissements de santé de proximité du Nord d'Alger, Dr Nadia Allam, a assuré que tous les établissements, sous sa tutelle, «ont reçu les vaccins», et a affirmé qu'«aucune interruption en alimentation n'a été enregistrée». Il est à noter que Dr Allam supervise la gestion d'en-

viron 17 cliniques et plus d'une trentaine de salles de soin au niveau des communes de Bouchaoui, Aïn Benian, et Chéraga, et qui assurent l'opération de vaccination dans le cadre du calendrier national. Néanmoins, la même responsable a expliqué qu'«il y a eu une minorité ayant souffert d'interruption des vaccins contre la rougeole, la rubéole et les oreillons».

Pour sa part, la chargée de communication à l'Établissement de santé de proximité des Annasser à Kouba, Faiza Ouafi, a confirmé «la disponibilité des vaccins pour enfants, à l'exclusion de celui contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, dont les quantités ont été toutes utilisées, jusqu'à mardi», en souhaitant que «l'Institut Pasteur puisse les leur procurer dans les plus brefs délais».

Djamila Sai

PANDÉMIE

Inflexion à la baisse

Coronavirus

Une légère inflexion à la baisse des cas et décès enregistrée

Une légère inflexion à la baisse des nouveaux cas et décès dû au Coronavirus a été enregistrée, selon les données hebdomadaires relayées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La tendance baissière n'est pas encore consolidée dans tous les régions du monde, mais les dernières données hebdomadaires publiées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant le Coronavirus prêtent à l'optimisme.

Plus de 1,7 million de nouveaux cas de Covid-19 et 39.000 nouveaux décès ont été signalés à l'OMS la semaine dernière (17 au 23 août). Ce qui représente, en effet une diminution de 5% des cas et de 12% des décès par rapport à la semaine précédente (10 au 16 août). Ce ralentissement a été enregistré dans toutes les régions, à l'exception de l'Asie du Sud-Est et de la Méditerranée orientale.

Le continent américain reste le plus touché, représentant la moitié des nouveaux cas et 62% des décès signalés au cours de la semaine dernière. Mais la région est celle où l'épidémie a le plus fortement marqué le pas, avec une baisse de 11% des nouveaux cas et de 17% des décès, en partie grâce au ralentissement de la transmission aux Etats-Unis et au Brésil, les deux pays les plus touchés au monde. Plusieurs pays et territoires des Caraïbes ont toutefois signalé une forte augmentation des cas et décès au cours des sept derniers jours ce qui, selon l'OMS, pourrait être en partie dû au renouveau du tourisme. En Asie du Sud-Est - la deuxième région la plus touchée - a elle enregistré une augmentation de 4% des nouveaux cas et décès au cours de la semaine dernière.

L'Inde continue d'être le pays le plus touché de cette région de l'OMS, avec 455.000 nouveaux cas enregistrés la semaine dernière. Le nombre de nouveaux cas en Méditerranée orientale a également progressé de 4%, mais le nombre de décès a diminué (-5%), permettant à la région d'enregistrer sa sixième baisse hebdomadaire consécutive. En Europe, où le nombre de nouveaux cas n'a cessé d'augmenter ces dernières semaines, le rythme s'est légèrement ralenti, passant à +1% la semaine dernière, selon les données de l'OMS. En outre, l'OMS a aussi déclaré que l'Afrique pourrait avoir passé le pic de la pandémie, tout en mettant en garde contre un relâchement qui faciliterait une seconde vague.

Par ailleurs, la pandémie a au total, fait au moins 813.733 morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi par l'Agence France-Presse (AFP) à partir de sources officielles mardi 25 août. Plus de 23 millions de cas ont été diagnostiqués dans 196 pays et territoires.

Manel Z.

BRÈVE

Djerad reçoit le président du Conseil national des droits de l'Homme

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a reçu, mardi, le président du Conseil national des droits de l'Homme, Bouzid Lazhari, indique un communiqué des services du Premier ministre. Lors de cette rencontre, le président du Conseil national des droits de l'Homme a remis au Premier ministre «une copie du rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme en Algérie pour l'année 2019, et ce, conformément à l'article 199 de la Constitution», précise la même source.

Agence

Masque de la Gorgone

Retour au socle 20 ans après sa substitution

Aussitôt arrivée à Annaba pour une visite de travail et d'inspection de deux jours ces mardi et mercredi, la ministre de la culture et des arts Bendouda Malika s'est aussitôt dirigée vers le musée d'Hippone. En présence de plusieurs dizaines de représentants de la culture et des arts de la wilaya elle a présidé différentes cérémonies.



■ Tout est bien qui finit bien pour le masque de Gorgone qui retrouve son site.

(Photo : DR)

La plus importante a été sans conteste la restitution du masque de « Gorgone ».

Une pièce sculpturale datant de plus de 20 siècles que des mains expertes dans le pillage des pièces archéologiques aidées par des complices locaux avaient réussi à dérober du musée d'Hippone en 1996.

Retrouvé en Tunisie où il ornait une luxueuse résidence, le masque avait été restitué aux autorités algériennes en 2014. Depuis, il y avait été mis bien en vue du regard des visiteurs au musée national algérien. Sa 2^{ème} étape a été le musée d'Hippone de Annaba d'où il avait été subtilisé il y a 24 ans.

Ce qui semble avoir contraint la ministre à souligner la nécessité de la mise en place des moyens de sécurité et prévoir des conventions de tourisme. Ce qui justifie quelque peu le changement d'emplacement du masque par rapport à son site initial implanté sur les hauteurs de la commune

El Bouni à six kilomètres d'Annaba. Un site perdu dans la nature au milieu d'une cour où les moyens de sécurité nécessitent par le niveau historique des lieux impose des moyens de sécurité implantés sur les hauteurs. C'est à ce niveau que l'on a quelque peu patiné avant de procéder au retour sur son socle du masque de Gorgone.

Cela a été fait sous les applaudissements des participants. Dans le lot, il y avait de nombreux représentants d'association de quartier dont ceux de la vieille ville. Celle-ci comporte des dizaines d'habitations dont une dizaine turque. D'autres héritées de la période coloniale racontent l'histoire de Annaba à travers les âges.

Les contacts et les interviews avec les hommes et femmes de la culture et des arts ont été entrepris. D'autres ont été honorés au

titre de chanteurs, d'historiens, écrivains, artistes, comédiens, acteurs, comédiens, présidents d'association et autres animateurs du secteur ont tout débattu au contact de la ministre. Celle-ci s'est sentie en droit d'interpeller ses auditeurs sur la nécessité du travail en groupe pour prétendre à la qualité. D'autres ont estimé que faute d'intervention de l'Etat, la situation du secteur qu'ils ont qualifiée d'aléatoire risque de s'aggraver. Que ce soit les personnalités culturelles, ceux de l'association de rénovation de la vieille ville, les représentants de la société civile, ceux des artistes, des élèves de l'école des Beaux-arts et de musique de la wilaya d'Annaba la ministre a pris bonne note des griefs des uns et des autres quant à la situation de son secteur dans la wilaya d'Annaba. En fin de matinée d'hier, la ministre de la Culture s'est rendue

toujours accompagnée de son homologue ministre déléguée à la santé, à l'institut régional des Beaux-arts et à l'école régionale de musique implantée dans la commune d'El Bouni.

A ce niveau, l'on a révélé que la rentrée scolaire est fixée à octobre 2020 et qu'il a fallu 24 ans aux autorités algériennes pour récupérer son bien. Il reste tout de même ce théâtre très mal en point, le site du musée d'Hippone sans caméra et la vieille ville d'une saleté condamnable. C'est, en tout cas, quelques-unes de découvertes faites par la ministre qui a certainement relevé la multitude flagorneurs au service des autorités locales maîtrisant parfaitement bien le tout va bien même si tout va mal. Cela a été le cas ces dernières années à Annaba avec pour conséquence, une crise socio-économique en constante hausse. **A. Djabali**

CONVENTION

Aquaculture

Un décret exécutif pour dispenser une formation de marin qualifié aux personnes sans qualification scolaire

Le ministre de la Pêche et des Produits halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi, a fait état, mardi depuis Boumerdès, de la préparation en cours d'un décret exécutif permettant aux personnes sans qualification scolaire de suivre une formation de marin qualifié. «Un décret exécutif sera, prochainement, promulgué pour résoudre le problème de formation des pêcheurs sans qualification scolaire, et qui permettra à cette catégorie de suivre une formation de marin qualifié, sans la condition du niveau de deuxième année moyenne», a précisé M. Ferroukhi à l'issue de la cérémonie d'ouverture, en compagnie de la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Hoyam Benfriha, d'un Atelier technique sur la prise en charge des besoins nationaux en matière de formation dans le domaine de la pêche et des productions halieutiques. Ce texte de loi prévoit, d'après les explications du ministre, que cette formation sanctionnée par un certificat d'aptitude comprend un stage pratique en mer de 4 mois au maximum avec des cours théoriques à raison de 2 heures deux fois par semaine. Les marins diplômés bénéficieront ainsi des avantages de la Sécurité sociale et du soutien de l'Etat dans le cadre de la dynamisation et le développement des activités de pêche, a-t-il ajouté. Lors de la visite d'un atelier privé au niveau du port de Zemmouri (Alger Est) spécialisé dans l'aménagement des carrés d'ancrage, le ministre a salué un projet «pilote» et «important» en terme de mise en place d'une cartographie d'ancrage au niveau de ce port permettant une meilleure gestion de toutes les infrastructures et une exploitation optimale des espaces. Intervenant lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier technique sur les mécanismes indispensables à la dynamisation des activités prioritaires inscrites dans le cadre de la Convention-cadre signée en juin dernier entre les deux départements ministériels, le ministre de la Pêche et des Produits halieutiques a indiqué que la valorisation des ressources humaine et matériel des deux secteurs était entre autres objectifs de cet atelier. Une meilleure couverture des besoins en formation qualifiante, notamment dans les régions du Sud et l'amélioration de la réponse aux besoins des professionnels et opérateurs économiques, particulièrement les jeunes figurent parmi les objectifs de cette rencontre, a-t-il encore ajouté.

Agence

Kamel Rezig

Un registre de commerce de troc en cours de création

Le ministre du commerce Kamel Rezig a annoncé avant-hier depuis la wilaya d'Illizi que son département travaille pour la création du registre de commerce de troc. Le lancement de ce nouveau type de registre, poursuit-il, s'inscrit dans le but de résoudre certaines contraintes des commerçants. Il s'agit notamment du problème rencontré par ceux voulant exercer ce type d'activité commerciale et ne disposant pas d'un registre de commerce de gros, en raison du gel de ce document depuis quelques années.

«Le registre de commerce de troc permettra au commerçant d'exercer ce type d'activités commerciales, surtout pour ceux ne disposant pas d'un registre de commerce de gros, en raison du gel de ce document depuis quelques années», précise-t-il dans ce sens.

Lors d'une rencontre avec les opérateurs économiques locaux, M. Rezig a expliqué que cette formule constituera une solution juridique au problème rencontré par ces commerçants, qui sont notamment des privés, dans l'exercice de l'activité de commerce de troc qui est conditionnée par la détention d'un statut de commerçant de gros. Accomplé dans cette visite du ministre délégué au

commerce extérieur, Aissa Bekkai, le ministre a annoncé par ailleurs l'élargissement du champ de couverture du fonds de péréquation du transport de marchandises dans le Sud. Cela a été fait à travers l'élargissement de la liste des produits éligibles au remboursement des frais de transport afin d'englober d'autres articles tels que les fruits et légumes, et ce dans le but de dynamiser l'activité commerciale dans les régions du Sud, maintenir les prix et préserver ainsi le pouvoir d'achat du citoyen. Après avoir écouté les doléances des opérateurs économiques locaux, M. Rezig a affirmé que la wilaya d'Illizi va devenir très prochainement une zone de libre-échange, dans le but d'y insuffler une dynamique à l'activité commerciale, que ce soit en termes de commerce de troc ou d'exportations.

De son côté, le ministre délégué au Commerce extérieur, Aissa Bekkai, a présenté un exposé sur l'activité de commerce de troc frontalier qui, a-t-il souligné, aura un impact positif sur l'encouragement et l'élargissement des perspectives d'investissement dans les relations économiques avec les pays du voisinage africain. Auparavant, le ministre du Commerce a inauguré le siège de la direc-

tion de wilaya du secteur du Commerce, et a visité une laiterie privée d'une capacité de production de 48.000 litres/jours, ainsi que le point de vente ouvert par le groupe Agroddiv à Illizi et assurant la distribution de produits alimentaires, notamment la semoule et les pâtes. Avant de se rendre à la wilaya d'Illizi, le ministre a effectué lundi passé une visite de travail à la wilaya de Tamnassett afin de s'enquérir de la mise en œuvre de l'arrêté interministériel définissant les conditions et modalités d'exercice du commerce de troc frontalier, indique un communiqué du ministère. Il a également supervisé l'activation de la nouvelle mesure réglementaire prise par le ministère au profit des opérateurs économiques en vue d'encadrer les opérations d'exportation vers les pays du voisinage.

Cette mesure a été prise à l'effet d'encadrer ces opérations en garantissant le transport des produits exportés par le groupe de transport des marchandises et de logistique (Logitrans), jusqu'au point kilométrique (0) sur les frontières avec chaque pays. Il a procédé, en outre, à l'inauguration et la visite de certaines structures relevant du secteur, en sus de la tenue de rencontres avec les opérateurs économiques des deux wilayas. **Manel Z.**

INFOS EXPRESS

Marriott International lance son offre «Welcome Back» en Algérie

La chaîne hôtelière Marriott International en Algérie reprend toutes ses activités de plus belle et lance à cette occasion son offre «Welcome Back». Après plusieurs mois au ralenti, causé par la pandémie du Coronavirus, désormais, c'est à nouveau possible de planifier et réserver des séjours dans l'ensemble des hôtels Marriott International au moment où les choses reprennent leur cours petit à petit. En réponse à la demande grandissante des touristes locaux, à la suite des restrictions de voyage imposées par les autorités publiques afin de contrer la menace du Covid-19, Marriott International lance en Algérie son offre «Welcome Back» valable jusqu'au 30 septembre et une autre au profit du personnel de la santé jusqu'au 28 février 2021. Des réductions jusqu'à 25% sur les chambres, des petits déjeuners gratuits et des restaurants ouverts, tout a été pris en compte dans le but d'assurer aux arrivés les commodités nécessaires pour leur permettre un agréable séjour.

«Alors que les pays procèdent à la réouverture progressive du secteur hôtelier, le marché algérien connaît une forte demande de séjours de la part des résidents locaux. Cela est dû au travail incroyable des autorités locales pour préserver la santé publique par les différentes mesures sanitaires afin de créer un environnement propice et sain dans tous les secteurs, y compris l'hôtellerie. Nous sommes ravis d'accueillir à nouveau nos invités et nous sommes impatients de leur offrir de formidables expériences dans l'ensemble de notre portefeuille diversifié», a déclaré Neal Jones, directeur des ventes et du marketing de la région EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) au sein de Marriott International.

Djezzy

Réunion avec le ministre de la Poste et des Télécommunications pour l'amélioration du débit internet



Djezzy a participé, ce mardi 25 août, à la réunion conviée par le ministre de la Poste et des Télécommunications, M. Brahim Boumzar afin d'aborder avec les opérateurs de téléphonie mobile les voies et les moyens susceptibles de régler le problème du débit internet en Algérie dans le cadre des recommandations de Monsieur le président de la République émises lors du dernier Conseil des ministres.

Dans ce cadre, le ministre a annoncé l'allocation de nouvelles fréquences aux opérateurs afin d'améliorer la qualité du débit internet tout en s'engageant à traiter les différents opérateurs publics et privés sur un pied d'égalité en vue de les encourager à investir davantage pour accroître la qualité de service et contribuer au développement du secteur des télécoms.

A cette occasion, Monsieur Matthieu Galvani, Président-directeur général de Djezzy qui a assisté à cette rencontre par visioconférence a déclaré : «Nous avons eu une excellente réunion, pragmatique et positive et qui est de très bon augure pour le futur. C'est une démonstration parfaite d'une nouvelle démarche de partenariat pour améliorer la qualité de service aux

citoyens», et d'ajouter «nous sommes ravis par la décision ministérielle d'allocation de fréquences supplémentaires pour les opérateurs. Nous sommes aussi venus avec des propositions concrètes de solutions orientées pour le citoyen afin d'améliorer l'accès de tous au service, la qualité de service et l'innovation».

Djezzy tient à saluer cette initiative de Monsieur le ministre des télécoms dont la volonté clairement affichée est de parvenir à créer une synergie susceptible d'aborder les problèmes du secteur dans un esprit de sérénité et de transparence pour pouvoir offrir aux consommateurs algériens une haute qualité de service et une connectivité sans faille.

C.P

Accidents de la circulation : 4 morts et 246 blessés en 24 heures



Quatre (4) personnes ont trouvé la mort et 246 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation enregistrés durant les dernières 24 heures à travers le pays, selon un bilan établi mercredi par les services de la Protection civile.

(Photo > D.R.)

INFOS EXPRESS

Aïn M'lila (Oum El-Bouaghi) Deux morts et 1 blessé grave dans un accident de la circulation

Selon l'information recueillie auprès de la direction de la Protection civile de la wilaya d'Oum El Bouaghi, les éléments de la Protection civile de l'unité secondaire d'Ain M'lila appuyés par leurs collègues de Souk Naamane, ont enregistré durant leurs interventions un accident de la circulation qui a fait 2 morts et 1 blessé grave. Ces derniers ont été transférés d'urgence vers l'EPH d'Ain M'lila. L'accident s'est produit le 14/8/2020 à 11h55 sur la RN-03, au niveau de la mechta Djid Malou située à quelques encablures de la ville d'Ain M'lila, suite au dérapage et renversement d'un véhicule léger de marque Accent Hyundai qui est tombé du haut d'un pont provoquant la mort sur le coup de 2 personnes B.F., et B.A., âgés tous deux de 53 ans ainsi que des blessures graves à R.H., âgé de 38 ans. L'excès de vitesse et le dépassement dangereux seraient sans doute à l'origine de cet accident. A noter que le véhicule a été complètement endommagé. Une enquête a été diligentée par les services compétents pour connaître les causes exactes de cet accident mortel.

A.Remache

OPPO

Rempporte le prix EISA ADVANCED SMARTPHONE 2020-2021 avec OPPO Find X2 Pro

OPPO Find X2 Pro a été nommé «EISA ADVANCED SMARTPHONE 2020-2021» par l'European Image and Sound Association (EISA), un groupe comprenant 61 des magazines d'électronique grand public les plus reconnus au monde.

« Le Find X2 Pro, doté de la technologie OPPO, présente un design sensationnel - en particulier dans sa finition en cuir végétalien tactile - et offre une expérience utilisateur quotidienne inégalée. C'est le meilleur smartphone d'OPPO à ce jour, et celui qui se démarque de la concurrence premium».

«Nous sommes honorés de recevoir le prix de l'EISA pour la première fois et heureux de la reconnaissance due à notre OPPO Find X2 Pro. Pour offrir une expérience 5G holistique à nos utilisateurs, OPPO innove constamment dans tous les aspects de ses produits - de l'écran à la photographie, en passant par la charge, la durée de vie de la batterie et le design. L'affichage clair, fluide et professionnel de la série OPPO Find X2 établit une nou-



velle norme pour les smartphones, apportant l'interaction mobile et l'expérience d'affichage à un plus haut niveau à l'ère de la 5G», a déclaré Maggie Xue, présidente d'OPPO Western Europe. OPPO Find X2 Pro est équipé d'un écran QHD + AMOLED et prend en charge un taux de rafraîchissement de 120 Hz, ce qui en fait l'un des



écrans de la plus haute qualité du marché. Il est également équipé d'un système de caméra Ultra Vision, apportant une expérience de photographie polyvalente et avancée. La plate-forme mobile du flagship, Qualcomm® Snapdragon™ 865 et le système modem-RF Qualcomm® Snapdragon™ X55 5G, combinés à la charge flash SuperVOOC 2.0 de 65 W (conçue et développée par OPPO), permettent des expériences nouvelles et passionnantes pour les consommateurs.

Michel Aoun :

«Le Hezbollah n'a pas besoin de stocker des armes dans le port de Beyrouth»

Le président libanais, le Général Michel Aoun a assuré que «le Hezbollah n'a jamais stocké des armes dans le port de Beyrouth», qui a été la cible d'une double explosion meurtrière, le 4 août dernier, due à une énorme cargaison de nitrate d'ammonium qui a explosé pour des raisons encore inconnues.

Le Hezbollah n'a pas besoin de stocker ses armements dans le port», a-t-il affirmé lors d'un entretien avec le journal italien Corriere Della Sera et dont les détails ont été rendus publics dans un communiqué publié par le palais présidentiel de Baabda, ce mardi 18 août. « Il y avait du nitrate d'ammonium dans le port depuis 2014, et ceux qui travaillent dans le port le savaient. Beaucoup d'histoires ont été colportées. Et malgré le fait que le Hezbollah n'a pas besoin de stocker ses armes dans le port, une enquête est en cours pour dévoiler les choses et définir les responsabilités», avait-il auparavant souligné. Assurant que toute partie impliquée dans l'explosion ne saurait être occultée, le général Aoun a ajouté : « Nous sommes engagés d'un point de vue moral à n'écarter aucune éventualité dont celle de l'implication étrangère ou de la cause locale. Même si on est persuadé que cet incident a eu lieu en raison de la négligence des personnes concernées dans le port. Et nous devons enquêter sur toutes les probabilités pour couper la voie à toutes les interprétations et les accusations qui pourraient occulter les faits».

Interrogé sur les causes pour lesquelles le Liban officiel et certains protagonistes rejetaient l'enquête internationale réclamée par certains au motif que l'ancienne administration était inefficace, il a dit : « Il y a des gens corrompus dans les différents gouvernements qui se sont succédés et en dehors, avant l'évènement de l'explosion du port. Nous avons signé un contrat avec la société américaine Forensic Audit pour réaliser un audit financier. Concernant l'éventuelle implication du Hezbollah ou d'autres acteurs, il y a une enquête en cours diligentée par le Conseil juridique. C'est lui qui est chargé de poursuivre les questions importantes et c'est lui qui est la plus haute instance judiciaire du pays. Aucune partie impliquée ne saurait rester camouflée».

A la question de savoir pourquoi le président Aoun n'a pas abandonné l'hypothèse de l'implication israélienne dans l'explosion, dont l'allégation selon laquelle un missile aurait frappé le hangar 12 dans lequel était stockée la quantité de nitrate



■ Le Président libanais, le Général Michel Aoun.

(Photo : D.R)

d'ammonium, et ce malgré les affirmations du commandant de la Forces intérimaire des Nations unies au Liban, Del Kol, qui a déclaré qu'après des contacts avec les responsables israéliens, aucun acte militaire n'avait eu lieu, le chef de l'Etat a répondu que «de nombreux Libanais qui ont témoigné sur cette explosion, ont déclaré avoir entendu le rugissement d'avions de combat avant l'explosion. Par conséquent, nous sommes moralement obligés de ne pas écarter cette possibilité et d'enquêter même si nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un accident survenu en raison de la négligence des personnes impliquées dans le port. Par conséquent, nous devons enquêter sur toutes les hypothèses, afin de bloquer toute interprétation ou accusation de faits obscurs ». Interrogé sur l'éventualité que le Liban puisse conclure un accord de paix avec l'entité sioniste, M. Aoun a dit : « Je n'ai pas parlé d'un accord de paix avec Israël. Ils y a beaucoup de problèmes en suspens dont celui des territoires libanais sous occupation et des frontières maritimes et terrestres qui n'ont pas fait l'objet d'un accord. En plus celui de la cause palestinienne sachant que le Liban abrite sur son sol des réfugiés palestiniens». «On ne peut préciser à l'avance un rendez-vous pour la paix. Ceci dépend des événements. Tant qu'il y aura l'occupation israélienne sur des territoires libanais et tant que les problèmes n'ont pas été résolus, il ne peut avoir de paix avec Israël», a-t-il ajouté. S'agissant de la relation qui le relie au Hezbollah, il a expliqué : «Il y a eu une entente avec le Hezbollah signé en 2005, et ce n'est pas une fusion partisane. Après la guerre israélienne contre le Liban en 2006, c'était de mon devoir de me tenir au côté du Hez-

bollah. Je suis Libanais et non Israélien. Et le Hezbollah est libanais. On pourrait avoir des divergences sur des questions internes, mais lorsqu'Israël a l'intention d'occuper le Liban et de tuer le Hezbollah libanais sur le sol libanais, chaque citoyen libanais ne saurait que se tenir au côté du Hezbollah contre les agresseurs.

Interrogé sur les revendications de certains manifestants de désarmer le Hezbollah, il a affirmé : « Les discours belliqueux israéliens menacent constamment de bombarder le Liban et le Hezbollah. Ce qui place ce dernier dans une position délicate d'autant qu'il y a eu plusieurs confrontations avec Israël sur le sol libanais. Lorsque le conflit sera réglé, le Hezbollah offrira son armement à l'armée libanaise. En 15 années, il n'y a jamais eu de problème entre le Hezbollah et l'armée ou les civils. A l'exception du 7 mai 2008, et la cause était la tentative de frapper le Hezbollah sur le plan interne en coupant son réseau téléphonique interne».

Le président libanais a aussi répondu à une question sur son point de vue sur l'accord de paix qui devrait être conclu prochainement entre l'entité sioniste et es Emirats arabes unis, en indiquant qu'il ne peut imposer son point de vue à un pays indépendant qui exécute sa propre vision et politique. « Il y avait une décision des pays arabes de rester unis pour régler les problèmes avec Israël dans le cadre de l'initiative arabe», a-t-il toutefois rappelé, laissant entendre qu'Abu Dhabi s'était démarqué du consensus arabe.

Source : TV AL-MANAR
Mohamed El-Ouahed

Maghreb

Le Maroc emploie des accusations à caractère sexuel pour faire taire la dissidence

Les autorités marocaines sont pointées du doigt pour l'utilisation d'accusations à caractère sexuel en vue de faire taire des voix dissidentes, des journalistes notamment, indique une tribune parue lundi dans le Washington post.

Le quotidien américain qui relate le témoignage de la journaliste marocaine en exil, Afaf Bernani, met la lumière sur «l'avenir troublant» pour la liberté d'expression au Maroc.

«La violence à caractère sexuel (...) reste une triste réalité au Maroc. Pourtant, en ciblant de manière sélective des journalistes indépendants, le régime marocain envoie un message inquiétant aux victimes, selon lequel, les seules accusations qu'il souhaite prendre en compte sont – simplement – celles visant des opposants au régime en place. Non seulement cela banalise la violence sexuelle, mais cela annonce un avenir troublant pour la liberté de la presse au Maroc», s'est exprimé la journaliste dans le journal américain.

«Bien que les agressions et abus de toute nature soient odieux et méritent toujours une enquête sérieuse, il y a de bonnes raisons de croire que de telles allégations sont exploitées à des fins politiques», a-t-elle estimé, puisque, elle-même avait vécu cela.

Elle témoigne que sa vie a été bouleversée le 24 février 2018, lorsqu'elle a été convoqué par la police suite à l'arrestation de Taoufik Bouachrine, journaliste et rédacteur en chef du quotidien indépendant Akhbar al-Yaoum.

Tout au long de ce processus, qui a abouti à la condamnation de Bouachrine et à la peine de 15 ans de prison, «j'ai enduré de multiples formes de harcèlement et de torture psychologique», a-t-elle affirmé.

«A aucun moment de cette épreuve, je n'ai cru que le régime marocain agissait dans mon intérêt. Au contraire, je me suis retrouvé plongé dans un processus juridique douteux qui m'a privé de mon libre arbitre et de ma dignité. C'est dans ces circonstances que j'ai fini par décider de fuir mon pays d'origine, loin de ma famille et de mes proches».

Comme Bouachrine, le 29 juillet, les autorités marocaines ont arrêté le journaliste d'investigation Omar Radi après plus d'un mois d'enquête sur des allégations selon lesquelles il aurait collaboré avec des agences de renseignement étrangères.

Le jour de son arrestation, le procureur a annoncé que Radi faisait également face à des accusations de viol. Radi fait désormais partie de plusieurs journalistes indépendants que les autorités marocaines ont accusés d'«atteinte à la pudeur».

R.I

Espagne/Emirats arabes unis

L'ex-roi d'Espagne Juan Carlos se réfugie aux Emirats arabes unis

L'actuel Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu n'est pas le seul à rêver d'une retraite ou d'un exil doré aux Emirats arabes unis. L'ex-roi d'Espagne Juan Carlos Ier de Bourbon s'y est réfugié. Les relations extrêmement privilégiées et soutenues du monarque ibérique avec les très riches émirs du Golfe sont toujours utiles. La légendaire hospitalité arabe contraste avec l'ingratitude totale de la CIA avec laquelle le roi Juan Carlos a traité durant les

années 70 jusqu'à la disparition de Franco. Ces années troubles demeurent un lointain souvenir et Juan Carlos se retrouve sélectivement accusé de corruption alors que l'ensemble des dirigeants européens y sont noyés jusqu'au cou. Les dirigeants Émiratis lui ont réservé un accueil digne de son rang et lui ont alloué un somptueux palais où il pourra méditer sur ses liens avec la CIA, le changement de régime soft intervenu en Espagne après la mort de Franco, la cession

du Sahara occidental sur insistance de l'Arabie Saoudite, ou encore l'alignement de l'Espagne dans le giron de l'Empire de l'axe otano-atlantiste.

Le descendant des Bourbon pourra méditer sur le changement en ce bas monde et à ne plus compter sur de faux amis derrière les paillettes. Il a fait le meilleur choix possible en matière d'exil. Il vit dans le monde de demain en ressassant les souvenirs de toute une vie.

Mohamed El Ouahed

contribution

Développement durable

Lieu de concertation de toutes les composantes de la société, dynamiser le Conseil économique et social en lui donnant une autonomie totale



Professeur des universités, expert international D' Abderrahmane Mebtoul

L'Algérie possède des institutions qu'il s'agit de dynamiser si l'on veut un Etat de droit, condition pour un développement durable et surtout être crédible tant au niveau national qu'international, à savoir le Conseil économique et Social (CNES), le Conseil national de l'énergie, la Cour des comptes et le Conseil national de la concurrence, tous en léthargie. Les textes juridiques sont une condition nécessaire mais non suffisantes : l'important est d'agir sur le fonctionnement de la société algérienne, en fonction des rapports de force des différentes composantes politiques, économiques et sociales, elles-mêmes liées au fonctionnement de l'économie mondiale afin que ces lois soient applicables.

Le CNES est régi par le décret présidentiel n°93-225 du 19 Rabie Ethani 1414 correspondant au 5 octobre 1993 portant création d'un Conseil national économique et social faisant suite à l'Ordonnance n°68-610 du 6 novembre 1968 portant création d'un Conseil national économique et social et celle n°70-69 du 14 octobre 1970 modifiant l'ordonnance n°68-610 du 6 novembre 1968 portant création d'un Conseil national économique et social et le décret présidentiel n°96-156 du 16 Dhou El Hidja 1416 correspondant au 4 mai 1996 modifiant le décret présidentiel n°93-225 du 19 Rabie Ethani 1414 correspondant au 5 octobre 1993 portant création d'un CNES.

Dans la Constitution - loi n°16-01 du 26 Joumada El Oula 1437 correspondant au 6 mars 2016 portant révision constitutionnelle, le CNES est érigé en tant que «Conseil».

La décision du 2 Safar 1418 correspondant au 7 juin 1997 a porté sur la publication de la liste des membres du Conseil national économique et social, la dernière composante ayant été publiée par la décision du 24 janvier 2005, arrêté signé par le feu président du CNES. Actuellement en août 2020 excepté la désignation du président du CNES il y a quelques mois.

Le président du Conseil étant nommé par le Président de la République qui dans les statuts se fait après la nouvelle assemblée générale. Sa composante n'a été pas été renouvelée depuis des années, posant la problématique de la légalité de l'actuelle composante, qui ne saurait s'assimiler à un bureau d'études.

Selon l'article 4, le CNES regroupe en son sein des membres représentatifs ou qualifiés désignés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Nous avons deux cent membres répartis comme suit : quatre-vingt au titre des secteurs économique et social ; cinquante au titre de la société civile ; quarante au titre des personnalités qualifiées, désignées «intuitu personae» ; trente au titre des administrations et institutions de l'Etat. Ainsi l'article 204 de l'actuel Constitution stipule que le «Conseil national économique et social, ci-dessous dénommé le Conseil est un cadre de dialogue, de concertation et de pro-

position dans le domaine économique et social. Il est le conseiller du gouvernement» et l'article 205 stipule que «le Conseil a notamment pour mission : d'offrir un cadre de participation de la société civile, la concertation nationale sur les politiques de développement économique et social ; d'assurer la permanence du dialogue et de la concertation entre les partenaires économiques et sociaux nationaux ; d'évaluer et d'étudier les questions d'intérêt national dans les domaines économique, social, de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur ; de faire des propositions et des recommandations au gouvernement. Le décret présidentiel n°16-309 du 28 novembre 2016 porte sur la composition et le fonctionnement du Conseil national économique et social.

L'article 2 stipule que dans le cadre de ses missions, le Conseil, institution consultative et cadre de dialogue et de concertation dans les domaines économique et social, conseiller du gouvernement, est chargé d'offrir un cadre de participation de la société civile, la concertation nationale sur les politiques de développement économique et social, d'assurer la permanence du dialogue et de la concertation entre les partenaires économiques et sociaux nationaux et d'évaluer et d'étudier les questions d'intérêt national dans les domaines économique, social, de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur, de la culture et de l'environnement et de faire des propositions et des recommandations au gouvernement.

Pour éviter les confusions du rôle des institutions, il me semble utile de rappeler les fonctions essentielles des conseils économiques et sociaux au niveau mondial, loin de toute tutelle administrative.

Le Conseil économique et social des Nations unies (souvent désigné par son sigle anglais ECOSOC, (Economic and Social Council) est un des six organes principaux de l'ONU placé sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations unies ayant un rôle consultatif concernant les questions de coopération économique et sociale internationale. Son rôle est

d'examiner des questions dans les domaines économique, social, culturel, éducatif, de santé publique, de développement durable et tout autre domaine apparenté à ces derniers. Le Conseil est composé d'un bureau, avec à sa tête un président et quatre vice-présidents, ainsi que 54 membres du Conseil, originaires de cinq zones géographiques différentes. Ces membres sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans, renouvelés par tiers, le 31 décembre de chaque année.

Le Comité économique et social européen a été institué par le traité de Rome de 1957 qui se confinait au départ en particulier pour les nouvelles politiques (régionale et environnement). Le traité d'Amsterdam a élargi les domaines de consultation et permis la consultation du CESE par le Parlement européen et le Traité de Lisbonne a conservé l'essentiel du système mis en place par le Traité de Nice.

Les articles 301 à 304 du TFUE lui sont consacrés. Il ne s'agit pas d'une institution mais d'un organe consultatif. Il associe les divers groupes d'intérêts économiques et sociaux à la réalisation de l'Union européenne en leur permettant d'exprimer auprès des institutions européennes un point de vue représentatif des citoyens et des groupes sociaux : les employeurs, les salariés et les autres activités. Il est composé d'une Assemblée plénière, d'un bureau et d'un secrétariat général et ses membres du CESE sont nommés pour cinq ans renouvelables, contre quatre sous le Traité de Nice. Les nominations doivent assurer une représentation adéquate des différentes catégories de la vie économique et sociale. Le traité de Lisbonne reprend le traité de Nice et limite à 350 le nombre de membres.

Groupe 1 (employeurs) : composé de représentants de l'industrie privée et publique, du commerce de gros et de détail, des transports, des banques, des assurances.

Groupe 2 (salariés) : représentant les travailleurs d'Europe à travers leurs organisations syndicales.

Groupe 3 (activités diverses) : composé de membres issus de secteurs très divers, producteurs et consom-

mateurs de biens et de services, (agriculteurs, artisans, commerçants, PME/PMI, professions libérales, représentants des consommateurs, de la communauté scientifique et pédagogique, de l'économie sociale, des familles et des organisations non gouvernementales).

Au niveau de certains pays comme la France, existe le Conseil économique et social régional (CESR), organe autonome, puisant ses orientations de la présidence, qui est une assemblée consultative représentant les «forces vives» de la région. Il rassemble des représentants de quatre catégories socioprofessionnelles (collèges) : les entreprises et activités non salariées (35% des sièges) ; les organisations syndicales de salariés (35% des sièges) ; les organismes participant à la vie collective de la région (25% des sièges) et enfin des personnalités qualifiées participant au développement régional (5% des sièges).

En conclusion, excepté la période de feu Mohamed Salah Mentouri, un grand intellectuel et patriote qui nous a quitté le 5 septembre 2010, où le CNES a joué un rôle moteur ayant été une force de propositions, depuis sa démission en 2005, le CNES est en léthargie, ayant moi-même démissionné quelque temps plus tard, ayant refusé d'avaliser des rapports de complaisance car étant devenu un appendice du Premier ministre.

Dans une interview amère, je le cite «le Cnes dérange quelque part, ce n'est un secret pour personne. C'est la raison pour laquelle on a tout fait pour le réduire au silence», affirmant avoir pris une décision «conforme» à ses principes et à ses convictions. Dans l'actuelle Constitution sous la pression de l'ancien Premier ministre Ahmed Ouyahia, dans un but de soumission à l'exécutif, il est stipulé «qu'il est conseil du gouvernement». Comme dans tous les pays du monde, où existe un Etat de droit, il est souhaitable que dans la nouvelle Constitution qu'il soit une institution indépendante «comme Conseil de la nation» et pas seulement du gouvernement pouvant s'auto saisir, être saisi par le Président de la République, l'APN, le Sénat ou d'autres institutions stratégiques.

D'une manière générale, il s'ensuit l'urgence pour une cohérence dans la démarche de toute politique, d'une synchronisation des institutions qui doivent coller tant aux nouvelles mutations internes que mondiales. Exemple et paradoxe, des membres anciens représentants de sociétés publiques travaillant depuis dans le secteur privé représentent toujours le secteur public. Espérons que le CNES s'acquitte avec des propositions concrètes, loin des idées générales ou de propositions connues, de la mission, dans le cadre de la relance économique, que vient de lui confier le Président de la République.

INFO EXPRESS

Naâma installation du délégué de wilaya de l'Instance de médiation de la République

Le délégué de l'Instance de médiation de la République au niveau de la wilaya de Naâma, Abdelmadjid Mebarki, a été installé mardi lors d'une cérémonie en présence des autorités locales.

A cette occasion, Abdelmadjid Mebarki a exprimé sa pleine disponibilité à «œuvrer pour lever l'injustice dont souffrent les citoyens et écouter leurs préoccupations dans divers domaines». «Il s'agira également d'assurer la médiation entre les citoyens et l'administration et de suggérer des mesures et des décisions à prendre pour défendre leurs droits», a-t-il ajouté. Pour sa part, le secrétaire général de la wilaya, Benomar Sounna, a rappelé les prérogatives du délégué local de l'Instance de médiation de la République qui lui permettront de contribuer efficacement à la protection des droits et libertés des citoyens. Le délégué local jouera un rôle de suivi et de contrôle qui lui permet d'évaluer la légalité du fonctionnement des institutions et administrations publiques de la wilaya, a-t-il ajouté.

Benomar Sounna a appelé l'administration locale, les élus, la société civile et les diverses instances professionnelles et sociales de la wilaya à aider le représentant de la médiation de la République afin de lui permettre d'exercer ses fonctions dans les meilleures conditions.

R.R.

Hadjout

Les citoyens en colère en raison du manque de liquidité à la Poste



Très tôt le matin, des centaines de citoyens se sont agglutinés devant la Poste, espérant retirer leurs pensions. Mais à chaque fois leurs espoirs fondent comme neige du fait que c'est le même scénario qui se répète depuis des jours. «Il n'y a pas d'argent, revenez demain», s'excuse le guichetier.

Malgré la canicule, les personnes âgées attendent patiemment devant la Poste espérant toucher leurs pensions, mais hélas, rien à l'horizon. Plusieurs vieilles femmes se sont évanouies tellement l'attente et la chaleur ont eu raison de leur santé fragile. Par ailleurs, un autre phénomène est apparu der-

nièrement, c'est la fermeture pure et simple des DAB, que se soit celui de la BNA, la BDL et la BADR, tous n'alimentent plus les appareils dès que les pensions de retraite sont versées. Les retraités ne savent plus où donner de la tête tellement ils sont méprisés par les institutions bancaires.

En outre, depuis le déconfinement nous avons remarqué un afflux particulier de voitures immatriculés à Aïn Defla qui traverse la ville de Hadjout, il s'agit ici de centaines de véhicules et de bus qui se dirigent vers la côte de Tipasa située à 15 kilomètres. Ainsi, les habitants de Aïn Defla font un arrêt forcé à Hadjout dans l'espoir de retirer de l'argent de la Poste, augmentant ainsi le nombre et l'affluence des

citoyens durant la saison estivale.

En effet, les estivants préfèrent s'arrêter à Hadjout pour s'approvisionner en victuailles, sachant pertinemment que les prix sont exorbitants à Tipasa. Cette situation de manque de liquidité est dramatique, des centaines

de familles sans aucune autre ressource sont privées de leur rente mensuelle.

Pourtant, le Président de la République a donné des instructions fermes pour réguler les liquidités et éviter qu'un pareil scénario ne se répète.

Mohamed El-Ouahed

Hommage posthume à Bouterfess Hadj, icône de la culture populaire

La culture perd son enfant chéri

Lors de ce triste jour de l'année passée (25/08/2019), s'éclipsait pour l'éternité Bouterfess Hadj, âgé de 83 ans, une icône de la culture populaire et de la société à Aïn Témoûchent. Certes, cet enfant natif de Aïn Témoûchent ayant vu le jour le 10/03/1936 a toujours aimé sa chère ville natale. Il a grandi dans une société hétéroclite. Il était un homme respecté et respectable. Hadjo pour ses compagnons et Ami El Hadj pour les jeunes nés après l'indépendance.

Très tolérant, sociable et copérant. Comme il maîtrisait la langue de Voltaire, il fouillait dans l'histoire et la culture. Il excellait dans la poésie populaire. En outre, il communiquait aisément avec les journalistes et les amateurs de patrimoine, la culture et traditions de cette région du pays.

Dans le domaine de la culture, il a activé dans une association culturelle locale qui a organisé un forum sur le poète et ami du chef de l'insurrection dans le sud-ouest, cheikh Bouamama.

Il a participé à une rencontre concoctée en hommage au grand poète populaire témouchentois Hadj Khaled Belbey. Il a exposé au public des qacidades inédites de l'artiste à la forte personnalité.

Concernant l'historique de cette charmante ville, il sa-

vait tous les noms des familles algériennes connues durant l'ère coloniale cohabitant en parfaite convivialité et respect mutuel avec les autres communautés. Elles habitaient au nord de la ville aux alentours de l'ancienne mosquée El Atik et vivaient en bon voisinage avec les juifs. A quelques encablures du quartier de Sidi Saïd où résidaient les espagnoles.

Alors que les françaises occupaient le centre-ville. C'est un ardent défenseur des principes universels de tolérance, d'amitié, de vivre-ensemble et de paix.

Il a, à maintes reprises, prouvé que les algériens étaient tolérants et non antisémites. Il racontait qu'une Espagnole âgée célébrait au même titre que les algériens la waada de Sidi Saïd.

En matière de sport, il était actif et ambitieux. Selon les témoignages recueillis, il a été membre de la ligue de Basketball, puis il a opté ensuite pour celle du football.

Dans sa modeste librairie située au cœur de la ville, il écoutait avec allégresse les mélodies françaises, oranaises et chaabias.

Un petit bémol, les jeunes artistes et les poètes du melhoun, de surcroît, n'ont su s'abreuver de sa richesse culturelle et son érudition pour s'en inspirer.

Sabroui Djelloul

Alimentation en eau potable à Relizane

Le calvaire au quotidien des citoyens d'Ouled Srou

Depuis le mois d'août en cours, les villageois d'Ouled Srou, relevant de la commune de Bendaoued dans la wilaya de Relizane, recensée comme zone d'ombre, vivent un véritable calvaire dans quasiment toutes les communes et les quartiers en matière de distribution d'eau potable et d'électricité.

Un constat amer et à la fois révoltant lorsqu'on sait que les autorités ont donné des assurances fermes quant à une alimentation régulière de ce liquide précieux et du courant électrique. Que ce soit dans le chef-lieu de wilaya ou dans les autres communes, l'eau potable a fait défaut dans presque la totalité des quartiers qui comptent des populations importantes, comme Ouled Bouali, Touati. Mohamed, un cadre de l'Etat résidant audit vil-



lage, trouve «inconvenant» et surtout «salé» le prix qu'il débourse, une fois par semaine, pour s'approvisionner en eau à travers les citernes. Pourtant, ce n'est pas le prix, fixé de 1.000 à 1.200 dinars qui le préoccupe, mais la qualité de ces eaux douteuses, «ramenées depuis des sources à la pé-

riphérie et depuis certains puits dont certains ne semblent même pas être contrôlés». Il en est de même pour le courant électrique : la journée d'hier a été marquée par des coupures intempestives de cette énergie, ce qui a causé bien des désagréments aux citoyens.

N.Malik

Mots fléchés

| | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--------------------------------|--|------------------------|-------------------------------|--|--------------------------------------|--|----------------------------|
| Cordes à nœud Cela en plus court | | Appela un taxi | | Sentis Démonstratif | | Saper le moral Réclamée encore | | A l'avant d'un vaisseau |
| | | Abri de cheval Approbation | | | | | | |
| Pas proprement Gravir une paroi | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| Vieux oui Abrite du froid | | | Unira Appât factice | | | | | |
| | | | | Divisions d'euro | | Ce n'est pas du bénéfice | | |
| Compiqué | Sorti indemne Action rapide | | | | | | | |
| | | | | Presque à l'est | | | | Enfin obtenus |
| Le jour d'avant | | Ne pas garder pour soi Fin d'infinifif | | | | | | |
| | | | | Qui rien fait qu'à sa tête | | | | |
| Domptées | | | | | | | | |

Mots croisés

| | | | | | | | | |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| I | | | | | | | | |
| II | | | | | | | | |
| III | | | | | | | | |
| IV | | | | | | | | |
| V | | | | | | | | |
| VI | | | | | | | | |
| VII | | | | | | | | |
| VIII | | | | | | | | |
| IX | | | | | | | | |
| X | | | | | | | | |
| XI | | | | | | | | |
| XII | | | | | | | | |

HORIZONTALEMENT

I. Souverain héréditaire. II. Ils collectent les ordures. III. Pièce de monnaie. Flaire quelque chose. IV. Travaille au calibre. Plumé tel un pigeon. V. Sorti du ventre. Poème mis en musique. VI. Saisi par le froid. VII. Manière d'être. Pour la troisième fois. VIII. Equilibre architectural. IX. Rafales de vent. X. Passage isolé. Laissa à distance. XI. Gomme de roue. Saveur en pincées. XII. Un au tiercé. Modèle de peintre. Appris et retenu.

VERTICALEMENT

1. Charbonnières du jardin. Elle protège les animaux. 2. Toute petite offrande. Usurpateurs du pouvoir. 3. Attache les lacets. Elle traverse Londres. 4. Article contracté. Espèces d'espèces. En tout début de compte. 5. Plante d'ornement. Adjectif possessif pluriel. 6. Pronom interrogatif. Sont bien placées sur le menu. 7. On y glisse son bulletin. Tremblements de terre. 8. La Gironde pour la Garonne. Sa feuille emballé à la cuisine.

Mot mystère

ACCOTOIR
ANIMAUX
APPLIQUE
AUTEL
BOIS
BORNE
BUREAU
CHENE
CINTRE
CLAIR
DAMAS
DENTELLE
EBENE
ECAILLE
EGYPTIEN
ELEMENT
ESCABEAU
ESPACE
ETAGERE

FERRURE
FRENE
GALBE
GAUFRE
GODRON
HETRE
IVOIRE
LITERIE
LUXUEUSE
MASSIVE
NICHE
NICKEL
NOYER
OLIVIER
OTTOMANE
PALME
PANSU
PATERE
PEINT

PUPITRE
RENAISSANCE
RESTAURATION
SALON
SERRURE
TABLEAU
TAPISSIER
TENTURE
TIRETTE
VAISSELIER
VERNIS

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| D | A | M | A | S | S | I | V | E | E | R | U | R | R | E | F |
| E | C | E | S | U | E | U | X | U | L | E | B | E | N | E | R |
| N | O | I | T | A | R | U | A | T | S | E | R | R | U | R | E |
| T | T | O | A | I | A | E | S | C | A | B | E | A | U | T | N |
| E | T | U | P | M | R | E | N | R | O | B | Y | R | G | N | E |
| L | O | L | I | V | I | E | R | A | C | C | O | T | O | I | R |
| L | M | N | S | E | A | O | T | F | I | E | N | U | D | C | E |
| E | A | E | S | R | L | I | E | T | U | S | P | S | R | K | R |
| R | N | R | I | T | C | G | S | Q | E | A | S | N | O | E | E |
| T | E | I | E | I | Y | A | I | S | L | C | G | A | N | L | T |
| E | T | O | R | P | N | L | U | M | E | S | A | P | N | A | A |
| H | A | V | T | U | P | B | E | T | M | L | A | P | B | C | P |
| C | G | I | N | P | E | E | I | R | E | T | I | L | S | H | E |
| I | E | C | A | I | L | L | E | M | N | L | E | E | O | E | I |
| N | R | E | E | R | U | T | N | E | T | A | N | T | R | N | N |
| V | E | R | N | I | S | I | O | B | U | R | E | A | U | E | T |

Le mot manquant

Dans la citation suivante, un mot a été supprimé :

«L'expérience prouve que celui qui n'a jamais confiance en personne ne sera jamais.....».

Est-ce le mot :

A : Capable ? B : Appliqué ? C: Déçu ?

(Proverbe Léonard De Vinci)

Solutions du numéro 499

Mots fléchés

Horizontalement :

N - R - S - B - S - MAGISTRALE - TAPERAS - C - CUVERAI - OR - RENITENCE - FARTEE - ART - LA - USITE - MISAS - UTES - S - RE - LEST - TETES - ES - E.

Verticalement :

M - C - F - M - T - NATURALISE - GAVERAS - T - RIPENT - ARE - SERIEUSES - STRATES - RAIE - IULE - BAS - NATTES - L - OCREES - SECRET - STE.

Mots croisés

Horizontalement :

BOMBARDIER - ORIELS - OTE - NIEBE - TURC - NENE - SILER - ENS - TELE - U - MT - RAPT - TT - AERENT - SAE - MUENT - REPU - ASAD - DEVIS - NECESSAIRE.

Verticalement :

BONNEMAMAN - ORIENTEUSE - MIENS - REAC - BEBE - RENDE - ALE - TANT - S - RS - SEPT - DS - D - TILT - REA - IOULE - SEVI - ETRE - TAPIR - RECRUTEUSE.

Le mot manquant

« La connaissance est pour l'humanité un magnifique moyen de s'anéantir elle-même. »

(Proverbe Friedrich Nietzsche)

Mot mystère

QUADRUPLE

télévision

Programme

TF1

12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 L'île aux secrets
15.35 Mystère à Salem Falls
17.00 Météo
17.10 Quatre mariages pour une lune de miel
18.15 Les plus belles vacances
19.00 Journal
19.20 Demain nous appartient
20.50 C'est Canteloup
21.00 Petits plats en équilibre été
21.05 Profilage
22.05 Profilage

france 2

12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.40 Et vous, comment ça va ?
15.05 Je t'aime, etc.
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
18.40 Vélo club
19.20 N'oubliez pas les paroles
20.00 Journal
20.40 La chanson de l'été
20.45 Un si grand soleil
21.05 Le festival des festivals
22.50 Basique, le concert

M6

10.50 Desperate Housewives
10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
13.35 Noël tous les jours
15.45 Mini macho
17.25 Mieux chez soi
18.45 Le journal
20.25 Scènes de ménages
21.05 9-1-1
22.40 9-1-1
23.25 9-1-1

france 3

06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo
12.50 Rex

13.55 Rex

14.25 Rex

15.05 Le Renard

16.45 Personne n'y avait pensé !

17.10 Questions pour un champion

19.20 Plus belle la vie

20.45 Jouons à la maison

22.45 Noces rouges

23.35 Météo

23.40 Roches noires

TV5MONDE

16.00 Le point
19.40 Tout le monde veut prendre sa place
20.59 Apprentis cascadeurs : à l'école de la rigueur
22.33 Journal (RTS)
23.01 Cellule de crise

W9

15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
19.50 Le monde fantastique d'Oz
23.20 Encore heureux

CANAL+

16.50 Late Night
19.15 L'info du vrai
19.45 La Gaule d'Antoine
20.17 Migraine
20.20 Groland le zapoï
20.41 Groland le zapoï
21.06 Homeland
21.53 Homeland
22.47 This Is Us
23.28 This Is Us

cine
PREMIER

18.50 Un peuple et son roi
18.49 A Bigger Splash
20.50 Killing Fields
22.31 Première année

france 5

13.05 Entrée libre
13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars

TMC

19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.10 Petits plats en équilibre été
21.15 Sous le même toit
23.05 90' Enquêtes

EUROSPORT

18.15 Les rois de la pédale
20.15 Masters 1000 de Cincinnati 2020
21.00 Masters 1000 de Cincinnati 2020
23.00 Masters 1000 de Cincinnati 2020

Direct 8

09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
15.35 Maigret
17.25 Maigret
19.05 Les contes des 1001 darkas
19.50 Les contes des 1001 darkas
21.00 Enquête sous haute tension

4

20.00 Les as de la jungle
21.04 La p'tite librairie
21.05 Le peuple des forêts
22.00 Le peuple des forêts
22.50 Le peuple des forêts
23.40 Caméras espions en terre animale

cine
FRISSE

15.05 Le territoire des loups
19.11 Légitime défense
20.50 L'empereur de Paris
22.46 John Rambo

arte

19.45 Arte Journal
20.05 28 minutes
20.55 The Killing
22.50 The Killing
23.05 La région sauvage

Sélection



Ciné Premier - 20.50 Killing Fields

Film policier de Ami Canaan Mann

→ À Texas City, la police fait face à une série de meurtres, mais les rivalités internes qui minent le service et l'endroit épouvantable où ont été retrouvés les corps – le terrain vague de Killing Fields – compliquent l'enquête. Dans le comté voisin, les inspecteurs Mike Souder et Brian Heigh travaillent sur la disparition d'une jeune fille. Pas de cadavre, aucune piste.



Ciné Premier - 22.31 Première année

Comédie dramatique de Thomas Lilti

→ Benjamin, nouvellement bachelier, s'inscrit pour la première fois en médecine. De son côté, Antoine, détenteur d'une dérogation médicale, tente pour la troisième fois consécutive le concours. Ils deviennent amis et se soutiennent en travaillant de concert. Ensemble, ils affrontent cette année impitoyable.



Ciné Frisson - 22.46 John Rambo

Film d'action de Sylvester Stallone

→ Rambo quitte sa retraite thaïlandaise pour porter secours à des missionnaires américains retenus prisonniers par la junte birmane. Leur crime : avoir porté assistance au peuple Karen martyrisé par Rangoon. Ça va saigner !

CHRONIK
 par Herbé

MÉCHANT ALIEN !

En 1979, le septième art a fait la connaissance d'un certain Alien, monstre extra-terrestre ne portant pas vraiment dans son cœur les malheureux humains croisant son chemin. Résultat ? Un film instantanément culte, véritable modèle dans le domaine de l'horreur, pure mêlée à la SF. Évidemment, beaucoup ont essayé de l'égaliser, mais aucun n'a réussi... si ce n'est peut-être « Predator » en 1987. Lancé en grande pompe par le producteur Joe Silver, le film décide de se démarquer au maximum de son aîné. L'espace et les astronautes ont ici laissé place à la jungle et à une unité d'élite, chargée de récupérer le ministre du cabinet présidentiel, en pleine zone de guérilla en Amérique Centrale. Problème : les soldats surentraînés se retrouvent bientôt aux prises avec une entité inconnue, particulièrement violente. Nouveau venu dans le domaine de l'action, John McTiernan orchestre un duel surdimensionné et ultra-immersif dans une jungle plus vraie que nature. Comme l'avait fait Ridley Scott pour « Alien », McTiernan décide avant tout de créer une vraie atmosphère afin d'intensifier le climat de terreur. Mais à la différence de son lointain cousin, qui ne bénéficiait d'aucune star au casting, Predator est ici mené par Arnold Schwarzenegger. On aurait pu croire que le film aurait perdu en suspense avec un héros taillé comme un spartiate, mais justement le principe du film est de le mettre à mal... et pas qu'un peu. Plus le film avance, plus la peur et la douleur se répandent sur le visage du musculeux acteur, qui s'en sort très bien. Le principe du film repose sur un crescendo qui culmine lors d'une dernière partie anthropologique, où l'homme doit finalement fusionner avec la nature pour devenir l'égal de son adversaire. D'une virtuosité rarement atteinte, Predator s'impose comme l'un des grands huit plus impressionnants de mémoire d'homme.

Malika Bendouda en
visite de travail à Annaba

LA RÉCUPÉRATION DU MASQUE DE GORGONE VALORISE LE SECTEUR DE LA CULTURE

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a affirmé mardi à Annaba que la récupération du masque de Gorgone, volé en 1996 et retrouvé en Tunisie, constitue «une valorisation des efforts consentis par le secteur de la culture pour préserver le patrimoine archéologique diversifié dont recèle l'Algérie.» «Le masque de Gorgone, pièce archéologique en marbre blanc qui date de l'époque romaine, pesant 350 kg et récupéré par l'Algérie en 2014, est resté au musée national des antiquités d'Alger et a été remis depuis quelques jours au musée d'Hippone à Annaba», a précisé la ministre lors de sa visite du musée d'Hippone, accompagnée par le ministre délégué chargé de la Réforme hospitalière Ismail Mesbah. Mettant en avant les efforts déployés par les services de sécurité et des Douanes algériennes dans la lutte contre la contrebande et le vol des pièces archéologiques, M^{me} Bendouda a estimé que la récupération de cette œuvre archéologique permettra «de redynamiser le site archéologique d'Hippone au double plans touristique et culturel.» Ce chef-d'œuvre archéologique avait été découvert en 1930 au site archéologique Hippone (la ville romaine), a-t-on rappelé. La ministre a également relevé que ce potentiel archéologique est en mesure «d'ouvrir des perspectives d'investissements dans le cadre de start up innovantes pour relancer le tourisme culturel à travers, notamment la création de circuits devant mettre en avant l'antique site d'Hippone, son histoire, sa valeur culturelle, historique et archéologique.» Dans ce cadre, elle a insisté à encourager les jeunes à investir dans le domaine d'innovation avec des visites d'exploration virtuelles se basant sur la technique (trois dimensions 3D) pour inciter les citoyens à venir découvrir ces sites et créer un dynamisme de développement local. La ministre de la Culture et des Arts et le ministre délégué chargé de la Réforme hospitalière poursuivront la visite dans la wilaya d'Annaba en se rendant à l'annexe de l'école des Beaux-Arts de la commune d'El Bouni, avant d'assister au siège de la wilaya à une rencontre avec les représentants de la société civile dont des représentants d'associations versées dans le domaine culturel.

R. C.

Palais de la Culture

Distinction de plusieurs artistes et intellectuels

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a présidé, lundi soir à Alger, une cérémonie de distinction de plusieurs artistes et intellectuels.

Lors de cette cérémonie organisée au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria en présence de membres du gouvernement, des distinctions ont été remises à nombre de personnalités du monde des arts et de la culture, à l'instar de l'acteur Sid Ahmed Meziane (Agoumi), l'actrice Nadia Talbi, le plasticien Bachir Yeles Chaouche, le romancier Abdelouahab Aissaoui, lauréat du Booker 2020, la chanteur Meriem Wafa et le chercheur en patrimoine culturel Sid Ahmed Kerzabi.

A ce propos, M. Djerad a déclaré que cette cérémonie se veut juste un hommage «symbolique» à des grandes figures qui ont consacré la dimension culturelle à travers leurs œuvres dans le cinéma, le théâtre et le chant.

Le 1^{er} novembre prochain sera l'occasion d'un grand hommage à tous les intellectuels et savants algériens, a-t-il annoncé. A cette occasion, le Premier ministre a visité différents stands organisés dans le cadre du mois du patrimoine immatériel et les Journées nationales du costume traditionnel algérien et a échangé avec plusieurs artisans et modélistes qui lui ont exposé leurs préoccupations.

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a indiqué que «la culture, à l'instar de tous les secteurs sensibles, est une partie intégrante du processus de réforme économique et une importante source de richesse, d'autant que l'Algérie dispose d'un potentiel considérable en la matière».

Soulignant la détermination de mettre à profit les trésors de l'art



et du patrimoine ainsi que les espaces culturels et le produit culture pour en faire un secteur productif contribuant au processus de relance économique, M. Djerad a dit miser, pour cela, sur l'expérience et les ambitions des artistes, des intellectuels et des porteurs de projets culturels, en tant que véritables partenaires. «Notre démarche culturelle intègre les gens de la culture et c'est pourquoi nous plaiderons de toutes nos forces pour une place éminemment importante des intellectuels dans la cristallisation du changement escompté et dans la consolidation des fondements de la culture algérienne authentique, en consécration de l'option du Président de la République d'un modèle culturel authentique», a ajouté M. Djerad.

A cette occasion, le Premier ministre a assuré que partant du devoir de reconnaissance aux figures de proue de l'art et de la culture, artisans encore aujourd'hui de la diversité culturelle de l'Algérie, les gens de la culture continueront à être célébrés et leurs œuvres et créations promues et applaudis.

Il a appelé, par ailleurs, les artistes et les intellectuels à être ambassadeurs de la beauté et de la créativité de l'Algérie et à œuvrer à la promotion des œuvres artistiques nationales pour le rayonnement culturel de notre pays à travers le monde entier. Pour sa part, la ministre de la Culture, Malika Bendouda, qui a rappelé que la culture «est un facteur de richesse», a estimé que l'orientation du gouvernement implique pour tout un cha-

cun d'œuvrer à la dynamisation du paysage culturel afin d'en faire un secteur «attractif» des investissements et des capitaux. La cérémonie de clôture des Journées du patrimoine immatériel s'est déroulée en présence des ambassadeurs et représentants de pays frères, des conseillers à la Présidence et des membres du gouvernement.

Organisées sous le thème «Mon costume, ma mémoire, ma culture», les Journées nationales du costume traditionnel algérien se poursuivront jusqu'à la première semaine du mois de septembre prochain. Cette manifestation qui a débuté le 10 août en cours sous l'égide du ministère de la Culture s'inscrit dans le cadre du mois du patrimoine immatériel.

R. C.

Sortie de «Tenet» de Christopher Nolan

Sauveur du box-office ?

C'est un film très attendu. Tenet de Christopher Nolan sort finalement ce mercredi 26 août à l'international, et notamment en France, avant les États-Unis, où le film n'arrivera dans un nombre limité de salles que début septembre. Dans un été déserté par les superproductions hollywoodiennes, pour la plupart reportées à 2021, Tenet est considéré comme le film, le seul, capable de sauver les cinémas, durement touchés par l'épidémie de Covid-19. C'est la quatrième date de sortie annoncée par le studio Warner Bros, qui avait fixé initialement le 17 juillet mais a dû repousser l'échéance au 31 juillet, puis au 12 août, avant de choisir le 26. À Hollywood, Christopher Nolan est considéré comme l'un des réalisateurs les plus doués de sa génération. Un homme capable de remplir



les salles avec des films aux scénarios aussi alambiqués que Memento ou Inception.

Tenet ne déroge pas à la règle avec son titre palindrome, qui peut se lire indifféremment de droite à gauche ou de gauche à droite. En physique quantique, la notion d'in-

version fascine Christopher Nolan. Elle est au cœur de Tenet où un agent secret joué par John David Washington, le fils de Denzel Washington, affronte un mafieux russe. Sa mission : lui voler une arme secrète qui permet d'arpenter des univers parallèles où le temps

s'écoule du futur vers le présent. Ça vous paraît compliqué ? Ça va le devenir encore plus au fil des deux heures 30 que dure le film. Deux heures 30 portées par l'incroyable maestria de Christopher Nolan.

Côté James Bond

Dans Tenet, il y a aussi une femme fatale, un tableau de Goya, des clubs anglais chics et feutrés, un yacht rutilant, ancré dans la baie de Naples. Un côté très James Bond en somme qui apporte une touche de légèreté bienvenue à ce film conçu comme une machine de guerre à 200 millions de dollars.

On sait depuis Inception que Christopher Nolan est un faiseur de succès planétaires. Sera-t-il avec Tenet un faiseur de miracles ? Réponse dans quelques jours.

E. L.

Merzekane (NAHD) :

«Avec Leknaoui, on tentera de monter une équipe compétitive»

→ Le directeur sportif du NA Hussein-Dey (Ligue 1 algérienne de football), Chaâbane Merzekane, a salué mardi l'arrivée à la barre technique du nouvel entraîneur Nadir Leknaoui, louant ses qualités, tout en soulignant que son objectif était de «monter une équipe compétitive».

«Après avoir discuté avec certains entraîneurs, nous avons jeté notre dévolu sur Leknaoui, qui a fait un excellent travail là où il est passé. Il est avec nous pour un contrat d'une année renouvelable. L'objectif est de monter une équipe compétitive capable de faire bonne figure lors du prochain exercice», a déclaré à l'APS Merzekane.

Le Nasria était en contact avec plusieurs techniciens, dont l'ancien défenseur international Mounir Zegh-



Merzekane veut aller doucement avec Leknaoui.

(Photo > D. R.)

doud, ce dernier avait même donné son accord, avant que la direction ne choisisse Lekanoui qui remplace Fouad Bouali.

«Désormais, nous allons nous consacrer à boucler l'opération de recrutement que nous avons entamé depuis quelques jours. Leknaoui aura bien évidemment un droit de regard. Nous avons ciblé certains joueurs capables renforcer l'effectif, tout en

préservant l'ossature de l'équipe», a-t-il ajouté. Relégué avant la suspension de la compétition, le NAHD a été finalement maintenu parmi l'élite, après l'adoption par les membres de l'assemblée générale de la Fédération algérienne (FAF) du choix qui prévoyait de désigner les lauréats et les promus, tout en annulant la relégation, au terme de la consultation écrite initiée par l'ins-

tance fédérale, pour donner suite à l'exercice 2019-2020, définitivement suspendu en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19).

«C'est difficile de rester loin de la compétition pendant une si longue période. Nous n'avons aucune visibilité, il est temps pour tout le monde de reprendre l'entraînement», a-t-il souligné. Concernant le changement du système de compétition pyramidal, adopté par la FAF, Merzekane a proposé de scinder les 20 clubs professionnels en deux groupes de dix, mais tout en évitant de «désigner» deux groupes : Centre-Est et Centre-Ouest. «Scinder les 20 clubs en deux groupes serait une bonne solution pour réduire le nombre de matches, mais je suis contre l'idée de désigner deux groupes : Centre-Est et Centre-Ouest, l'idéal est de mélanger l'ensemble des équipes de toutes les régions, pour une meilleure attractivité. Auparavant, l'expérience de deux groupes Centre-Est et Centre-Ouest n'avait pas porté ses fruits, il y avait une certaine monotonie. Je vais proposer mon point de vue mercredi, lors de la réunion prévue entre la FAF, la LFP, et les présidents des clubs professionnels», a-t-il conclu.

R. S.

USM Alger

Koudri et Hamra prolongent leur contrat

→ Le milieu défensif Hamza Koudri et le défenseur Abderrahim Hamra, ont prolongé leur contrat avec l'USM Alger, respectivement jusqu'à 2021 et 2023, a annoncé lundi soir le club pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football sur sa page officielle Facebook. Koudri (32 ans), considéré comme l'un des tauliers de la formation usmiste, a signé un nouveau

contrat d'une saison supplémentaire, lui qui a bouclé cette année huit années chez le club phare de Soustara qu'il avait rejoint en 2012, en provenance du MC Alger.

De son côté, Hamra (23 ans) fait partie de la nouvelle génération du club algérois. Il avait d'abord rejoint l'équipe réserve de l'USMA en provenance de l'ASM Oran, avant d'être

promu en équipe première et s'affirmer par la suite dans son poste. Outre la priorité de prolonger le contrat de certains cadres, la direction de l'USMA a entamé son opération de recrutement, en engageant les services des deux défenseurs latéraux Fateh Achour (USM Bel-Abbès) et Saâdi Redouani (ES Sétif).

L'USMA avait assuré auparavant l'engagement, en juin dernier, de l'attaquant franco-algérien Oussama Abdeldjelil, ce dernier avait porté les couleurs notamment de Red Star et de

Paris FC. D'autres éléments sont dans le viseur du nouveau directeur sportif Anthar Yahia à l'image du défenseur Nabil Saâdou, libéré par la JS Kabylie, ou encore l'attaquant du CS Constantine Ismaïl Belkacemi. Pour rappel, le staff technique de l'USMA a été confié à l'entraîneur français François Ciccolini, secondé dans sa mission par Benarâibi Bouziane (entraîneur-adjoint), alors que le poste d'entraîneur des gardiens a été confié à l'ancien portier international Mohamed Benhamou. ■

CS Constantine

Zaâlani prolonge son contrat jusqu'en 2022

→ Le défenseur du CS Constantine Nacreddine Zaâlani, en fin de contrat, a prolongé pour deux saisons son bail le liant avec le pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football, a annoncé le club de l'Est mard.

«J'ai reçu des contacts de l'étranger que j'ai étudié. En Algérie, je me suis engagé à rester au CSC dans le cas où je n'irai pas ailleurs, ce qui est aujourd'hui chose faite. Désormais, je vais continuer à travailler et donner le meilleur de moi-même, pour permettre à l'équipe de réaliser une belle saison sous la houlette de Amrani, qui connaît assez bien la maison», a réagi le joueur peu après la prolongation de son contrat.

Considéré comme l'un des tauliers de la formation constantinoise, Zaâlani (28 ans), avait rejoint le CSC en 2016 en provenance du RC Arbaâ (Ligue 2/ Algérie). Le natif de Guelma imite ainsi deux autres cadres qui ont prolongé leur bail, il s'agit du défenseur Yacine Salhi et du milieu de ter-

rain Fouad Haddad. Outre l'objectif de préserver l'ossature de l'équipe, le CSC a entamé le marché des transferts en force, en assurant jusque-là les services de quatre nouveaux joueurs : les défenseurs Idir Mokeddem et Ahmed Maâmeri (WA Boufarik), l'attaquant Fayek Amrane (CA Batna), et le milieu de terrain Mohamed Amine Baghdaoui (ASM Oran). Pour rappel, le CSC a enregistré le retour de l'entraîneur Abdelkader Amrani qui s'est engagé pour deux ans. Amrani (64 ans) revient ainsi sur le banc du CSC, deux ans après l'avoir mené au titre de champion en 2018, avant de rejoindre le CR Belouizdad puis Difaâ Hassani d'El-Jadida (Maroc).

Le CSC a bouclé la saison 2019-2020, suspendue en raison de la pandémie de Covid-19, à la 5^e place au classement avec 34 points, à six longueurs du CR Belouizdad, désigné «à titre exceptionnel» champion d'Algérie. ■

Championnat saoudien

Bendebka buteur et double passeur avec Al-Fath

→ Le milieu international algérien du club d'Al-Fath, Sofiane Bendebka a contribué largement à la victoire à l'extérieur de son équipe, lundi face à Al-Hazm (3-4), pour le compte de la 27^e journée du championnat saoudien de football. Arrivée en Arabie Saoudite lors du mercato hivernal, en provenance du MC Alger, Bendebka réalise une excellente demi-saison avec son club Al-Fath, avec à la clé 5 buts et 3 passes décisives en 12 matchs de Saudi Pro League.

Face Al-Hazm, Bendebka, tout d'abord, ouvert le score à la 18^e d'un plat du pied à l'entrée de la surface, face à son compatriote Malik Asselah, gardien de but d'Al-Hazm, lorsqu'il profita d'une remise du Néerlandais Mitchell te Vrede.

Au retour des vestiaires, Bendebka au pressing près de la surface ad-

verse pousse un défenseur à l'erreur et touche le ballon qui arrive dans les pieds de te Vrede pour reprendre l'avantage (49^e).

Deux minutes plus tard, les coéquipiers du milieu algérien corsent l'addition en marquant le troisième but par Bashkim Kadri, avant qu'Al-Hazm ne revienne à 2-3, par Osama Al-Khalaf (59^e). La 4^e réalisation d'Al-Fath intervient à la 80^e minute, après un one-two entre Bendebka et Ali Al Hassan, ce dernier qui se retrouve face au gardien Asselah et inscrit le but de la délivrance (3-4), même si les locaux ajoutent un 3^e but dans les arrêts de jeu, par Abderrahmane Al-Yami. Ce succès d'Al-Fath lui permet d'empocher trois précieux points (29 points), s'éloignant de deux points de son adversaire du jour, premier relégué la zone rouge. ■

EN
DEUX MOTS

L'assemblée générale élective du COA fixée au 12 septembre

L'assemblée générale élective du Comité olympique et sportif algérien aura lieu le samedi 12 septembre 2020 dans un lieu qui reste à déterminer, a annoncé mardi l'instance olympique. «Suite à la levée, par les autorités gouvernementales, des mesures de suspension des activités statutaires des structures d'organisation des assemblées générales, et conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur, le Comité olympique et sportif algérien annonce que son AG élective du président pour le reste du mandat olympique en cours, est fixée au samedi 12 septembre», a précisé le communiqué du COA. Après la démission de Mustapha Berraf, entérinée le 12 mai dernier par le bureau exécutif, la présidence par intérim du COA avait été confiée, en application des statuts de l'instance, à Mohamed Meridja, chargé de la gestion des affaires courantes du COA et de préparer les prochaines assemblées générales ordinaire et élective.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger.
Tél. : 021 6710.44/6710.46
Fax : 021 6710.75.
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune.**
Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki**
Directeur commercial : **Ouahid Kouba**
Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL**
Tirage : 2500 exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SE**.
Diffusion centre : **SEDICOM**.
Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar** Sud :
Trag diffusion Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

USM Alger
 Koudri et Hamra
 prolongent leur contrat

le match à suivre football

Championnat saoudien
 Bendebka buteur
 et double passeur
 avec Al-Fath

Merzekane (NAHD)
 «Avec Leknaoui,
 on tentera de monter
 une équipe compétitive»

MCO : les supporters avertissent

La fatigue gagne les joueurs et, par ricochet, le club

→ «Nous n'allons pas sacrifier encore une fois ce club en raison de l'entêtement de ses actionnaires qui le quittent par la petite porte pour y revenir par une autre grande ouverte et le transformer en propriété privée. Le MCO reste la proie et l'otage, par excellence, des prédateurs de l'argent sale et de son blanchiment. Nous exigeons une entreprise étatique qui rachètera 100% des parts du capital ainsi que le départ sans conditions de l'ensemble des 17 actionnaires actuels».



■ Les supporters réclament une grande société ou le retour de Naftal.

(Photo : D. R.)

Plus de 300 supporters, fatigués certes, mais qui refusent d'assister à la dégradation de leur club. Ils décident de réagir et de faire entendre leurs voix. Une pétition est rédigée, adressée au Président de la République. Ils le sollicitent d'intervenir pour sauver leur club des mains des actionnaires et le confier à une entreprise nationale.

Dans cette période de crise qui secoue le MC Oran d'extrême incertitude et de perte de repères, les supporters ne veulent pas baisser les bras. Ils sont à la quête d'une sagesse édifiante et inspirante qui pourrait leur permettre de sauver ce club.

Ils pensent, inéluctablement, à chercher d'autres paradigmes de pensées qui peuvent les mener à bon port et lui éviter un naufrage. Ils y avaient cru aux premières tentatives, mais les fruits cueillis ne semblent pas être du goût des supporters, ils veulent carrément du changement, pas question de traîner plus que ça.

Le temps presse et une solide réorganisation du club anime les esprits et plusieurs initiatives se bousculent. Une question posée au gré du vent a récolté plusieurs réponses, dont la principale est celle de l'implication des autorités du pays pour sauver ce club et le confier à une entreprise capable de la remettre sur les rails à travers une ex-

cellente gestion qui mobilise les anciens joueurs internationaux et bien entendu ceux qui s'engageraient à militer pour la reconstruction du club sur de nouvelles bases. «J'essaie de faire une comparaison entre le football d'hier et celui d'aujourd'hui.

La comparaison est immense, cela, vous savez, me dégoûte. Le football perd ses repères, les gestionnaires n'ont rien à voir avec ce sport. Ils veulent s'identifier à des personnalités du football, mais ils échouent, parce qu'ils ne connaissent rien du football. Je me demande aussi, qu'allons-nous laisser à nos enfants. Regardez ces innocents qui jouent et qui veulent se rapprocher des grands noms.

Il le regretteront bien un jour». C'est dire que le football s'emballa au sens de la majorité des clubs, forcément, dans ces conditions il ne peut y avoir de développement, encore moins de progrès tout juste susceptible de permettre la pratique d'une discipline sportive.

La panne actuelle du football engendrera stagnation et, bientôt, régression au niveau international et ce ne sont pas les sportifs sur le terrain qu'il faudra blâmer. Si la saison qui pointe son nez traînera la même philosophie que de celle qui vient de se retirer, si des dispositions ne sont prises pour que ce

sport trouve son équilibre, il sera alors difficile d'avancer.

Les références du MCO

Il est le seul club algérien à avoir gagné la Coupe arabe des vainqueurs de coupe et la Supercoupe arabe avec un nombre record de participations algérienne dans toutes les compétitions arabes. Le club a aussi été finaliste de la Ligue des champions de la CAF en 1989. Mais le parcours réalisé depuis sa naissance a été une école footballistique marqué par le respect des valeurs sportives. En attendant, les supporters envisageraient d'élargir leurs revendications en «réclamant l'alignement de leur club sur un même pied d'égalité avec plusieurs autres équipes d'élite et dont la gestion sera rigoureusement prise en main par une entreprise nationale».

Des hypothèses se manifestent, il s'agit de se faire entendre, la première option est pacifique «bouder les gradins des stades. On ne viendra pas dans les stades avant votre départ», relève-t-on du communiqué diffusé sur la toile, et dans laquelle plusieurs dizaines de supporters apportent leur soutien à cette démarche en signant cette pétition. La seconde hypothèse semble plus pesante, ils «comptent investir la rue quitte à braver la réglementation inter-

disant les rassemblements en se regroupant devant le siège de la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya d'Oran, et ce, dans le but de revendiquer des solutions durables devant venir à bout de la sempiternelle problématique liée à la gestion de leur club». En d'autres termes, les Hamraoua réclament, «une entreprise nationale qui rachètera 100% des parts du capital ainsi que le départ sans conditions de l'ensemble des 17 actionnaires actuels». Ils souhaitent entamer la prochaine saison sous d'excellents auspices, être prêts à entamer la saison sous couvert d'un calme olympien, une direction de haut niveau animé par des experts et une société de renom qui saura relever les défis.

C'est ce qui motive le plus ces supporters. Enfin, il ne faudrait pas oublier l'approche du délai fixé par la DCGF de Réda Abdouche, en l'occurrence déposer le fameux sésame qui lui permettra de rester parmi l'élite, à savoir les 19 papiers réclamés par la DCGF. De quoi sera fait demain ?

H. Hichem

A voir

■ RMC Sport 2 : Benfica Lisbonne - Real Madrid (Youth League) à 20h

■ La Chaîne l'Equipe : A la Clairefontaine... Sept ans après (doc) à 20h

La Der

Le MC Oran s'assure ses deux premières recrues estivales

Le MC Oran a entamé l'opération de recrutement, en engageant ses deux premières recrues estivales, a appris l'APS mardi auprès du pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football. Il s'agit du gardien de but du CS Constantine Houssam Limane (30 ans), et de l'attaquant du WA Boufarik Adel Khettab (27 ans), qui se sont engagés pour un contrat de deux saisons.

La direction du club oranais a également tout conclu avec l'ancien défenseur international du Club Africain Mokhtar Belkhit, ce dernier est attendu dans les

prochains jours pour officialiser son transfert, et rentrer au pays après quatre ans à l'étranger passés au Club Africain (Tunisie) avant d'être prêté à Al-Qadisiyah (Arabie saoudite). Le portier Oussama Litim a prolongé son contrat pour deux saisons supplémentaires, précise la même source. Enfin, le nouveau président du Conseil d'administration, Tayeb Mehiaoui veut également faire renouveler les cadres de l'équipe afin de bétonner leurs contrats, à l'image de son défenseur Boualem Masmoudi, convoité par l'USM Alger.

Par ailleurs, le MC Oran est toujours à la recherche d'un nouvel entraîneur pour remplacer Mecheri Bachir. Plusieurs noms ont été cités dans l'entourage du club à l'image d'Omar Belatoui, ou encore le Tuniso-suisse Moez Bouakaz. Pour rappel, le Mouloudia Club d'Oran a terminé la saison 2019-2020, définitivement suspendue en raison de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19), à la 8^e place au classement avec 30 points, à dix longueurs du CR Belouizdad, désigné champion d'Algérie à titre exceptionnel.